



Vous avez 60 ans ou plus ?
Vous bénéficiez de l'APA ou de la PCH ?
Vous êtes proche aidant ?

Vous employez un salarié à domicile ?

La Fepem vous **informe et vous accompagne dans vos démarches sans frais** :
rédiger un contrat de travail, déclarer le salarié au CESU et le rémunérer, gérer les
congrés et les absences, sécuriser la fin de contrat, poser toutes vos questions.

1 réunion en visioconférence gratuite

Mardi 29 septembre 2026, à 14h00

Pour vous inscrire :

Scannez et
inscrivez-
vous dès
maintenant



Ou envoyez un mail à :



hdf@franceemploiadomicile.fr

En partenariat avec :